

Les élections législatives du 24 novembre dernier ont connu une participation très encourageante des femmes. Le cas le plus édifiant étant la présentation de listes électorales uniquement composées de femmes dans certaines circonscriptions. A titre d'exemple on peut citer celle présentée dans la commune II du District de Bamako et une autre à Djenné. Il s'agit d'une première dans l'histoire politique du Mali.

Rappelons qu'à la veille des législatives, le ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant avait réuni les cadres des partis politiques, afin de les exhorter assurer une présence accrue et un meilleur positionnement des femmes sur les listes électorales. Un vœu qui n'a malheureusement pas été entièrement exaucé, au vu des résultats du premier tour des législatives. Nous avons rencontré un trio d'Amazones candidates malheureuses en Commune II.

Malgré leur défaite, elles se disent déterminées de continuer à faire la politique. » *Le Mali a besoin d'une réforme totale de l'éducation en y insérant une instruction civique. Les femmes doivent s'investir davantage dans les activités politiques, afin de cerner les réels problèmes du pays et bannir une fois pour toutes les pagnes, tasses et argent distribués lors des élections. Il faut qu'elles comprennent qu'on se sert seulement d'elles alors qu'elles peuvent contribuer autrement au développement socio-économique*
» a reconnu Augustine Sangaré, l'une des candidates malheureuses.

Avant d'ajouter avec regret : » *Malheureusement, nous n'avons pas été comprises par la majorité de nos concitoyens de la commune II. Le changement au Mali prendra le temps qu'il faudra, mais nous allons l'accompagner avec notre parti JAMAA, telle est notre vision. C'est d'ailleurs, dans ce cadre que notre parti politique a été créé après avoir vécu en association. Ce parti rassemble toutes les compétences, car nous sommes convaincues que c'est en conjuguant nos efforts que nous pouvons construire ce pays. Que l'on soit homme ou femme dans ce parti, les compétences sont égales*

« .

Parlant de leur motivation, Mme Sangaré explique qu'elle se résume à une prise de conscience après les événements malheureux survenus au Mali. « *Il n'est plus question que nous restons en marge du développement de notre nation* »

Pour sa part, Mme Diallo pense que, malgré leur défaite au premier tour des législatives, leur avenir politique est très positive, et qu'au sortir des législatives, elles ont eu beaucoup d'enseignements. « *Nous avons perdu, mais l'enseignement retenu est essentiellement basé sur l'incompréhension des enjeux de cette élection par la population. Le choix des représentants du peuple à l'Hémicycle doit être basé sur une présentation de programme électoral bien établi, la moralité des personnes et la confiance. Notre avenir politique ne fait que commencer,* JAMAA ta de be laban » . Pour le second tour, elle affirme « *nous sommes en train d'analyser la situation, et nous donnerons le moment venu des consignes de vote* »

Le projet de société des Amazones

Dans leur projet de société, les trois candidates se sont focalisées sur l'environnement, l'économie et l'emploi. Ainsi, elles ont proposé l'adoption de textes dans ce sens. Elles prônent également le retour à une forme de contrôle des prix pour lutter contre la cherté de la vie et pour un encadrement par le législateur des taux d'intérêt appliqués par les structures financières décentralisées en matière de microcrédit. Elles jugent que les taux que ces établissements pratiquent actuellement sont souvent léonins.

La lutte contre la mendicité développée dans notre pays sera soutenue par une loi qui permettra de réprimer les dérives et instaurera un accès gratuit à l'éducation scolaire ou professionnelle aux enfants de la rue. En matière d'environnement, il s'agira de mettre en œuvre les dispositions relatives à la salubrité et à l'assainissement. S'agissant de l'emploi des jeunes, les textes facilitant l'accès aux terres agricoles pour ceux qui désirent s'installer à leur compte en zone Office du Niger seront proposés et soutenus par la liste Jaama à l'Hémicycle.

Ce parti a donc choisi des femmes engagées, dynamiques et courageuses pour solliciter, dimanche dernier, les suffrages de la population de la Commune II du district de Bamako. Elles œuvrent depuis des années au sein d'associations de la société civile bien connues. Ce qui les a conduites à intégrer le milieu de la politique, convaincues qu'elles peuvent promouvoir le changement attendu par nos compatriotes.

Qui sont les Amazones de la Commune II ?

Nous sommes allés à la rencontre des trois porte-drapeaux du parti Jamaa en Commune II, du District pour les législatives. Le trio à la conquête de l'Hémicycle est constitué de professionnelles aguerries dans leurs métiers respectifs. Mme Welle Diallo Hawa Thiermin Traoré est la doyenne de la liste. Elle est éducatrice et directrice du jardin d'enfants « *Den Kadi* » depuis 8 ans. Née en 1955, elle est mariée et mère de 2 enfants. Elle est la vice-présidente du Réseau national pour l'épanouissement économique et social de la femme et sa coordinatrice en Commune II depuis 2004.

Mme Najim Fatoumata Diarra est quant à elle née en 1965. Mariée et mère de 3 enfants, elle est cadre supérieure de banque. Elle connaît bien le milieu de la micro-finance pour avoir été commissaire aux comptes du réseau de caisse d'épargne et de crédit « *Layidou Wari* » .

La troisième de la liste se nomme Mme Diallo Augustine Sangaré. Elle est née en 1977, mariée et mère de deux enfants. Après l'obtention de son Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) à l'Ecole des hautes études professionnelles (EHEP devenue depuis UIG), et un bref passage à Elf-Mali, elle rejoint le groupe Air France où elle évolue depuis près de treize ans comme agent des services commerciaux.

Clarisse NJIKAM